



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : vendredi 05 avril 2024

Délibération N°2024-21

Adoption du projet d'évolution du mode de gestion des sites du Syndicat Mixte du PNRM

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

Finances

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

Directions

8. Administration : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. Biodiversité : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. Animation : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) – -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) –Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce). - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr E. JULIAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	27
Procurations	06
Vote	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
25 mars 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240506-2024-21-DE
Date de réception préfecture : 06/05/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,

Vu la délibération n°24-16 en date du 05 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal,

Considérant que dans le cadre de ses missions, le Parc a procédé à l'aménagement et à la valorisation d'espaces naturels ouverts au public moyennant la perception de droits d'entrée et générant des recettes commerciales (boutiques, restauration),

Considérant que l'exploitation des boutiques situées dans les sites a été confiée à l'Association des Amis du Parc (AAPRNM) au travers de différentes conventions,

Considérant que le Parc s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité d'une reprise en régie de ces activités. En effet, les incertitudes attachées à l'exploitation par une association à but non lucratif d'activités commerciales, l'obligation de soumettre les prestations confiées à l'association aux règles de la Commande publique, la nécessité de rendre les modalités de perception des recettes compatibles avec la réglementation rendent nécessaires une évolution des modalités d'exploitation,

Vous trouverez en annexe une note synthétique relative à une étude commandée par le Parc naturel régional de la Martinique et liée à la mise en place d'une régie de gestion des équipements touristiques du PNRM,

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur :

- ✓ Le changement du mode de gestion des équipements touristiques du PNRM et le non-renouvellement de la convention signée avec l'Association des Amis du PNRM et liée à l'exploitation des boutiques à compter du 1er janvier 2025.
- ✓ La création d'une régie dotée de la seule autonomie financière plutôt qu'ayant la personnalité morale afin de pouvoir plus facilement mutualiser les ressources (directeur, conseil d'exploitation, appui sur services support du PNRM pour la gestion RH, finances, commande publique...) et fluidifier son fonctionnement (l'organe délibérant restant le conseil syndical).

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Approuve l'évolution du mode de gestion actuel des équipements touristiques du Parc Naturel Régional de la Martinique, afin de pouvoir plus facilement mutualiser les ressources (directeur, conseil d'exploitation, appui sur les services support du PNRM pour la gestion RH, finances, commande publique...) et fluidifier son fonctionnement (l'organe délibérant restant le Comité Syndical).

Délibération n°24-21 Adoption du projet d'évolution du mode de gestion des sites touristiques du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

Article 2

Autorise le Président à engager les démarches préalables d'évaluation et d'application des modes de gestion proposés.

Article 3

Donne mandat au Président pour l'application de cette décision et pour la signature de tous les documents afférents.

Article 4

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 05 avril 2024

Le Président,

Félix ISMAIN



Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240506-2024-21-DE
Date de réception préfecture : 06/05/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE